

Note de Jacques-René Rabier à Carlo Scarascia Mugnozza (Bruxelles, 11 septembre 1975)

Légende: Le 11 septembre 1975, Jacques-René Rabier, conseiller spécial auprès de la Commission européenne, adresse à Carlo Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission, une note rendant compte d'une entrevue entre une délégation de l'Association pour le développement des études politiques transeuropéennes (ADEPT) et Leo Tindemans, Premier ministre belge.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. EG 121.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_jacques_rene_rabier_a_carlo_scarascia_mugnozza_bruelles_11_septembre_1975-fr-fa68e791-0d5f-45a9-b55a-fff695f9306d.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Note de Jacques-René Rabier à Carlo Scarascia Mugnozza (Bruxelles, 11 septembre 1975)

Commission des Communautés européennes

JRR/csBruxelles, le 11 septembre 1975

J.-R. Rabier,
Conseiller spécial

Note à l'attention de Monsieur le vice-Président
Scarascia Mugnozza,

Objet: ENTRETIEN AVEC M. TINDEMANS.

Une délégation de l'Association pour le développement des études politiques transeuropéennes (ADEPT), association formée en 1974 par quatre associations nationales (Association française d'études pour l'Union européenne, Institut für Europäische Politik, Federal Trust et Istituto Affari Internazionali), a été reçue le 10 septembre par M. Léo TINDEMANS.

La délégation a remis au Premier ministre de Belgique une note de réflexion sur l'Union européenne, note qui avait été élaborée au sein des quatre organisations membres de l'ADEPT et qui reflète, sinon l'accord unanime et détaillé de tous les adhérents, du moins un très large consensus. L'ADEPT, n'étant liée à aucun parti politique ni à aucun groupe d'intérêts, n'avait d'ailleurs pas à élaborer une prise de position définitive. Mais, en tant que groupe d'étude des problèmes européens, elle se devait de contribuer aux consultations de M. Tindemans en versant au dossier de l'Union européenne ses premières réflexions.

Ces réflexions s'articulent en trois chapitres:

1°: Les objectifs de l'Union européenne:

Il s'agit de répondre à l'attente des peuples européens qui - tous les sondages le montrent - ont un préjugé favorable envers l'unification de l'Europe, même lorsqu'ils en critiquent telle ou telle modalité. Les consultations menées par les organisations membres de l'ADEPT ont montré que les aspirations des peuples européens correspondent à des objectifs de sécurité et à des objectifs d'innovation.

D'un côté, la sécurité économique des Européens est aujourd'hui menacée par l'inflation, le chômage et le déficit extérieur; la défense de la démocratie et des libertés fondamentales doit être effectivement assurée partout où elles sont menacées, et c'est à cette condition seulement que la Communauté pourra continuer à exercer une attraction sur les peuples européens privés de liberté ou en voie de libération; la sécurité militaire et l'indépendance de l'Europe vont de pair, et les pays membres de la Communauté ne peuvent éviter de poser ces problèmes, même si certaines divergences de vues (rôle de l'Otan) et certaines différences de statut (interdits nucléaires pesant sur l'Allemagne) empêchent de les résoudre immédiatement.

D'autre part, la Communauté doit offrir un cadre à l'innovation dans la recherche de nouveaux modèles de société: participation des travailleurs aux décisions de gestion, réforme des systèmes d'instruction et de formation, défense et promotion des langues et des cultures nationales et régionales, protection de l'environnement, coopération au développement du Tiers Monde, etc...

Pour répondre à ces aspirations et atteindre ces objectifs, la Communauté doit être dotée d'institutions adéquates.

2°: Les institutions:

Les institutions à mettre en place et l'articulation à prévoir entre institutions nationales et institutions européennes ne doivent pas résulter d'un exercice d'école entre faiseurs de constitutions, mais être conçues

en fonction des objectifs à atteindre. Or, l'expérience a montré que les institutions actuelles sont incapables d'assurer à la Communauté la globalité, la légitimité et l'efficacité indispensables.

Il faut passer de l'intégration spécifique et de la gestion technocratique à une conception d'ensemble - politique et démocratique - du dynamisme communautaire.

A ce sujet, l'ADEPT propose quelques solutions ingénieuses, qui devraient être largement discutées. Pour l'essentiel, il s'agirait de conférer au Conseil européen (ou collège des chefs de gouvernement) les fonctions d'une sorte de presidium de la Communauté, et à la Commission européenne celles d'un véritable ministère. Le président de la Commission continuerait à être désigné par le Conseil européen, mais avec l'investiture de l'Assemblée parlementaire désormais élue au suffrage universel; ce président formerait lui-même son équipe ministérielle, en consultation à la fois avec le Conseil européen et l'Assemblée.

La fonction législative serait partagée entre le Conseil et l'Assemblée, mais lorsque le Conseil (formé par les représentants des gouvernements nationaux et non par les chefs de gouvernement) siégerait dans sa fonction législative, ses sessions seraient publiques et, éventuellement, le nombre des membres de chaque délégation nationale pourrait être proportionnel au nombre de voix prévu pour chaque État membre par les traités existants.

3°: Les actions à court terme:

Le point de départ devrait être l'élection de l'Assemblée parlementaire en mai 1978, mais, avant cette date, il devrait être admis que le Parlement européen actuel soit consulté sur le choix du président de la Commission, que ce dernier participe à tous les travaux du Conseil européen et que des débats soient organisés au Parlement européen sur les problèmes de coopération politique et de défense européenne.

Dès son élection au suffrage universel l'Assemblée nouvelle serait chargée d'élaborer, conjointement avec le Conseil européen, la "charte d'union européenne" élargissant les compétences de la Communauté à certains domaines des relations extérieures et de la défense.

En outre, en vue de mobiliser l'intérêt et de susciter la participation des citoyens de la Communauté, à qui une citoyenneté européenne - symbolisée par un passeport européen - serait accordée, l'ADEPT propose une série d'actions concrètes immédiates:

- soutien communautaire aux économies britannique et italienne et lutte contre l'élargissement des disparités monétaires par la création d'un Fonds européen de stabilisation des changes;
- création d'un Fonds européen d'allocation-chômage;
- déblocage des politiques communautaires actuellement enlisées dans le marécage des groupes d'experts;
- interprétation extensive des compétences communautaires en matière de politique commerciale;
- action commune au sein de l'Agence internationale de l'Énergie;
- désignation d'ambassadeurs de la Communauté dans certains pays tiers;
- création éventuelle d'agences européennes spécialisées;
- action d'ensemble pour l'information du public européen.

Le Premier ministre Tindemans s'est déclaré favorablement impressionné par ces réflexions, qui correspondent en grande partie aux aspirations des organisations politiques professionnelles et syndicales qu'il a déjà pu recueillir.

Il se propose de rester en contact avec la délégation de l'ADEPT, en vue de faire préciser certains aspects de ces réflexions, à mesure que se développeront ses entretiens avec les gouvernements des États membres et qu'il avancera lui-même dans l'élaboration de son rapport.

J.-R. Rabier